

Vivre à Grisolles
Association Loi de 1901
Ferme de Plaisance
02 210 Grisolles

Association Vie&Paysages
Maison des associations
3, avenue Wilson
02 400 Château-Thierry

Le 16 Mars 2013

Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Nous vous écrivons ce courrier pour rétablir certaines vérités ; en effet, les actions que nous menons depuis des années au sujet du centre de déchets de Grisolles sont parfois décriées. Certains décideurs voudraient nous tenir responsables de la dépense d'argent public de plusieurs millions d'euros engagée par Valor'Aisne pour les frais de justice et les retards pris pour les réalisations.

Il est clair qu'il vous faut maintenant mettre la main dans nos poches pour continuer à financer..

Oui, nous pensons que ces millions d'euros jetés à la poubelle dans des frais de procédures qui relèvent « d'erreur de débutant » auraient pu servir la cause publique comme la création de ressourceries/recycleries dont notre département manque tant aujourd'hui. Cet argent aurait pu également servir à une future installation moderne et efficace permettant de valoriser de la meilleure des manières, la fraction fermentescible de nos déchets. Nous ne doutons pas un seul instant que pour des raisons économiques, le projet futur sera un second choix !

Non, nous ne sommes pas une poignée de personnes qui pensent « pas chez nous mais ailleurs » comme il est dit par ces mêmes décideurs, mais simplement des personnes responsables soucieuses de la préservation de l'environnement et du respect du droit.

Dans cette affaire, des instances administratives et pénales se sont prononcées ; les remettre en cause, c'est s'attaquer aux fondements mêmes de notre République. Il est plus facile de faire porter le chapeau « à une poignée de personnes » plutôt que de faire face à ses propres responsabilités.

Valor'Aisne dispose depuis 2010, d'un centre de déchets implanté à Grisolles qui se compose d'un quai de transit de déchets recyclables et d'une installation de stockage de déchets non dangereux.

Le 18 juillet 2008, le syndicat Valor'Aisne est autorisé par arrêté préfectoral à exploiter le centre de traitement et de valorisation des déchets dénommé « Ecocentre La Tuilerie ». Le site ouvre ses portes avec du retard, en mars 2010. Au mois de février 2011, le Tribunal Administratif d'Amiens annule l'arrêté préfectoral d'exploitation (pour cause d'irrégularité de l'enquête publique).

Le choix du site qui avait les qualités suivantes, existence d'un corridor écologique, terrain en partie dans une ZNIEFF, proximité de captages d'eau, présence d'espèces protégées faunistiques et floristiques, est discutable. De plus, les conditions d'acquisition du terrain remettent gravement en cause ce choix de site. En effet, le vendeur indirect du terrain a été condamné, par le Tribunal de Grande Instance de Soissons, pour prise illégale d'intérêts. Tiré d'un extrait du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie (juillet 2010), nous citons les propos suivants :

« dans cette affaire, le syndicat Valor'Aisne a pris un risque en laissant participer à la préparation d'une décision importante un élu intéressé, les conséquences de cette erreur peuvent être très dommageables ».

Au mois de mars 2011, suite à une fermeture de trois semaines du site et faute d'exutoire, le Préfet de l'Aisne a pris un arrêté de mise en demeure de régularisation et d'autorisation provisoire d'exploiter.

Nos associations ont participé à la seconde enquête publique qui s'est déroulée du 5 décembre 2012 au 16 janvier 2013, la première ayant été invalidée par le tribunal administratif faute de motivations suffisantes de la commission d'enquête.

Au mois d'avril 2011, l'association Vivre à Grisolles et des particuliers ont déposé un recours auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai, concernant le permis de construire ; celui-ci est passé en audience le 31 janvier 2013.

Lors de cette audience, le Rapporteur Public s'est prononcé en faveur de l'annulation du jugement du Tribunal Administratif d'Amiens du 22 février 2011 et de l'annulation de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2008 accordant un permis de construire à Valor'Aisne.

Le jugement de la Cour de Douai est tombé le 14 février 2013 ; celui-ci annule le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens du 22 février 2011 ainsi que l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2008 accordant le permis de construire.

La Cour annule le permis de construire en raison de l'irrégularité de l'avis du Maire et de l'insuffisance de l'étude d'impact (notamment au regard du choix de site) .

Plus précisément, en ce qui concerne l'étude d'impact, la Cour considère que celle-ci devait être plus développée quant à la comparaison des sites potentiels pour accueillir le centre de stockage. Le choix du site de Grisolles n'est pas assez justifié.

Aujourd'hui, nous attirons votre attention sur la gestion calamiteuse des déchets ménagers dans le département pour laquelle il y a peu de visibilité. Pourtant la situation est relativement simple et grave à la fois : sur les trois installations de stockage du département, celle d'Allemant fermera ses portes en 2015 tandis que celle de Grisolles est engluée dans des problèmes d'ordre juridique.

A partir de 2015 les tonnages de déchets excédents voyageront-ils vers Grisolles (sud département) et vers Flavigny-Beaurain (nord du département) à un moment où nous devons limiter les émissions de gaz à effet de serre compte tenu du réchauffement climatique ? Certes, nos décideurs vous diront certainement qu'un arrêté préfectoral, cela se modifie et qu'un site peut accueillir davantage de déchets sur une durée plus courte...A moins que ce ne soit un passage en force pour une extension sur le site d'Allemant, faute d'anticipation de la part du conseil général ?

Nous vous invitons à la plus grande transparence sur le sujet, merci d'avance.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, nos salutations les plus distinguées.

Pour l'association Vivre à Grisolles
Eric Leurs, Président

Pour l'association Vie&Paysages
Benoît Perin (Membre de suivi de site)